

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COSLÉDAA-LUBE-BOAST DU 21 AVRIL 2026

Le vingt et un avril deux mille vingt-six, à vingt heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Coslédaa-Lube-Boast, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sur la convocation de Monsieur Pascal BOURGUINAT, Maire, affichée et publiée sur le site internet le 7 avril 2026 et transmise par voie électronique le 7 avril 2026, et sous la présidence de ce dernier.

**Présents** : Pascal BOURGUINAT, Joël OFFICIALDÉGUY, Michel CAMBAYOU, Michel DAVID, Julie DUBOURDIEU, Aline FABRE, Kathleen LOPEZ, Ludovic OLIVA, Julien THURET

**Excusé(s)** : Sonia PETIT, Marine BELLOCQ

**Pouvoir(s)** : de Sonia PETIT à Joël OFFICIALDÉGUY

### Délibération 2026-25 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 88 625€ est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces taxes à taux constant serait de 88 625€.

Il propose donc de voter les taux 2026 selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	314 700	21.84%	68 730
Foncier non bâti	34 300	43.40 %	14 886
Taxe d'habitation RS	48 300	10.37 %	5 009

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de voter, pour l'année 2026, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	314 700	21.84%	68 730
Foncier non bâti	34 300	43.40%	14 886
Taxe d'habitation RS	48 300	10.37%	5 009

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9      Votants : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Coslédaa-Lube-Boast, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Pascal BOURGUINAT

